

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUNDHOFFEN
DE LA SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2025**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SCHULLER, Maire

Etaient présents	:	Madame Edith MARTORETTI-SIGRIST, Madame Valérie RIESS, Monsieur Michel BUSCH, Madame Anne FLEURY, Monsieur Bernard MEYER, Monsieur Pascal MOREL, Madame Fabienne BIGOT-SCHRECK, Madame Christine SCENI, Madame Chrystel ALVES-AMIEL, Monsieur Fabrice BOESCHLIN, Monsieur Vincent BERRINGER, Monsieur Marc ROGLER et Monsieur David BOEGLER.
Absents	:	Madame Millia HAIL; Monsieur Daniel MULLER; Monsieur Claude LANG; Monsieur Jacky ZINS et Madame Nathalie CIANCI.
Procurations	:	Madame Millia HAIL a donné procuration à Madame Anne FLEURY. Monsieur Daniel MULLER a donné procuration à Monsieur Jean-Marc SCHULLER. Monsieur Claude LANG a donné procuration à Monsieur Michel BUSCH. Monsieur Jacky ZINS a donné procuration à Madame Fabienne SCHRECK-BIGOT. Madame Nathalie CIANCI qui a donné procuration à Monsieur Marc ROGLER.
Arrivées en séance	:	Néant.

Date de la convocation : 29/10/2025

Ordre du jour :

Compte-rendu rapide de la commission technique par Monsieur Bernard MEYER.
Lecture des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) arrivées en mairie depuis la réunion du dernier conseil municipal.

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du Procès-Verbal du 13 octobre 2025
- 3) Réhabilitation de la maison Wittlinger au 9 Grand'rue : participation financière de la commune dans le cadre des futurs travaux de réhabilitation
- 4) Approbation du plan de mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération
- 5) Redevance d'occupation du domaine public provisoire pour chantiers et travaux
- 6) Divers

Ouverture de la séance :

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00, saluant chaleureusement l'assemblée. Il constate que le quorum est atteint, permettant au conseil de délibérer valablement. Monsieur le Maire excuse les absents et détaille les procurations données.

Compte-rendu de séance de diverses commissions et structures intercommunales :

Monsieur Bernard MEYER rend compte de la commission technique en date du 27/10/2025.

Monsieur le Maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) arrivées en mairie depuis la dernière réunion du conseil.

* * * *

1 – DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal,

Vu l’article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité,

DESIGNE M. Fabrice BOESCHLIN, en qualité de secrétaire de séance. Il est assisté de Madame Tuba OZCAN, secrétaire générale de la commune.

* * * *

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 13 OCTOBRE 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du lundi 13 octobre 2025 est adopté par 11 voix « pour » et 3 abstentions.

* * * *

3 – REHABILITATION DE LA MAISON WITTLINGER AU 9 GRAND’RUE : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DES FUTURS TRAVAUX DE REHABILITATION

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc SCHULLER, Maire.

Par délibération en date du 28 octobre 2024, le conseil a décidé de proposer à Centre Alsace Habitat (CAH) l’immeuble situé au 9 Grand’rue dans le cadre d’un bail emphytéotique dont la durée serait fixée en fonction de l’importance des travaux à réaliser.

Au vu de la complexité et du coût de l’opération pour la réalisation de 3 logements et de parkings, la coopérative CAH sollicite une participation financière de la commune à hauteur de 10 500€ minima pour les trois logements. Il est précisé que le projet de bail sera soumis pour approbation au Conseil municipal (obligation de chaque partie, durée de contrat etc) dès que tous les éléments du dossier seront réunis.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil d’accorder une participation financière à Centre Alsace Habitat à hauteur de 10 500 euros pour la réalisation des trois logements et plusieurs parkings.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la propriété des personnes publiques ;

Vu le budget primitif 2025

Vu l’avis du service des Domaines en date du 21 juin 2024 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 octobre 2024 ;

Après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » et 2 voix « contre » ;

DECIDE d'accorder une participation financière de **10 500 €** à Centre Alsace Habitat pour la réalisation de trois logements au 9 Grand'rue.

SOLLICITE un nouvel avis du service des Domaines.

AUTORISE le Maire à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'exécution de la présente décision.

- Monsieur BOEGLER et Monsieur ROGLER demandent des explications quant au montant de la participation de la commune. M. le Maire indique que la participation financière de la commune est la condition sine qua non de l'aide financière de Colmar agglomération qui versera également le même montant.

- Monsieur ROGLER demande la durée du bail. M. le Maire indique que la durée sera fixée en fonction du nouvel avis des domaines qui sera sollicité.

- Madame Fabienne BIGOT-SCHRECK demande si le conseil sera amené à se prononcer sur le projet de bail. Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

4 - APPROBATION DU PLAN DE MOBILITE 2026-2036 DE COLMAR AGGLOMERATION)

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc SCHULLER, Maire.

Par délibération communautaire en date du 12 juin 2025, Colmar Agglomération a arrêté son plan de mobilité pour la période 2026/2036. Conformément à l'article L.1214-15 du code des transports, le projet de plan est soumis pour avis aux conseils municipaux qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer, faute de quoi l'avis sera réputé favorable. Le plan comporte 7 leviers d'actions, dont :

- Le développement de l'usage des modes actifs (aménagements cyclables, sécurité des cyclistes et accessibilité des PMR etc.)
- L'amélioration du partage multimodal de la voirie (apaiser le trafic des routes départementales de l'agglomération etc.)
- Développer l'usage des transports collectifs (renforcement du réseau TRACE et amélioration de vitesse des bus etc.)
- Diminution de l'usage individuel de la voiture.

Le conseil municipal,

Vu l'article L 1214-15 du code des transports ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Considérant la délibération du conseil communautaire de Colmar Agglomération en date du 12 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND acte du plan de mobilité 2026/2036 de Colmar Agglomération.

- M. ROGLER indique que plus de transport en commun est souhaité. M. BUSCH précise que le trajet Andolsheim/Sundhoffen n'est pas appréhendé avec justesse.

- M. ROGLER questionne l'intérêt de l'avis sollicité à ce sujet et Madame Edith MARTORETTI-SIGRIST ajoute que les bus sont toujours vides de sorte qu'il est difficile d'encourager les transports en commun. M. le Maire précise que cela peut être dû à la navette électrique au centre-ville de Colmar.

- M. ROGLER indique qu'il est simple de circuler à vélo à Strasbourg.

5 – Redevance d'occupation du domaine public provisoire pour chantiers et travaux

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc SCHULLER, Maire.

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil que les articles, R2333-105-1 ; R2333-105-2 et R2333-108, du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les décrets n° 2015-334 du 25 mars 2015 et n° 2023-797 du 18 août 2023, fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire ;
- de revaloriser ladite redevance chaque année, pendant toute la durée des chantiers, en fonction de l'évolution de l'indice d'ingénierie, mesurées au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'indice connu au 1^{er} janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les décrets n° 2015-334 du 25 mars 2015 et n° 2023-797 du 18 août 2023 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'instaurer la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

CHARGE le maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

6 – DIVERS

Les questions transmises par Monsieur Marc ROGLER sont discutées.

- **Concernant le délai d'achèvement du chantier de l'école** : Monsieur le Maire précise que le chantier sera terminé avant la fin des congés de Noël. Il indique également que le retard est dû à des surprises qui ont été découvertes au niveau des fondations.
- M. ROGLER ajoute qu'il faudrait enlever les anciens volets, posées de façon dangereuse.
- **Concernant le coût du chantier de l'école :**

M. le Maire rappelle que les marchés ont été attribués par le conseil. Il précise les montants pour tous les lots et les contrats annexes (maîtrise d'œuvre et bureau d'étude).

Lot terrassement/renforcement de sol : **87 718 € HT**

Lot terrassement/renforcement de sol pour accès PMR : **23 255.73 € HT**

Lot 1 gros œuvre : **227 282.81 € HT**

Lot 2 couverture/étanchéité : **6 652.65 € HT**

Lot 3 volets : **7 232.66 € HT**

Lot 4 menuiserie : **17 429 € HT**

Lot 5 ascenseur : **28 570 € HT**

Lot 6 échafaudage : **9 053.50 € HT**

A cela s'ajoutent :

- Les honoraires de maîtrise d'œuvre : **60 785 € HT**
- Les honoraires des bureaux de contrôle ; les frais de diagnostic amiante/plomb, les études de sol et les frais de géomètre : **19 294 € TTC**

Au 02/11/2025, l'opération représente 654 499.46 € TTC. Monsieur le Maire ajoute que des plus et moins-values auront lieu.

- **Concernant les panneaux photovoltaïques**

M. ROGLER demande le rendement des panneaux photovoltaïques au CSCS. Monsieur le Maire indique qu'au CSCS, il s'agit d'autoconsommation et que pour l'école, le rendement est de 11 centimes le Kwh.

Le dossier photovoltaïque au CSCS est en cours car le branchement n'a pas pu être effectué .

L'installation a été réalisée côté Nord car le bureau d'étude a indiqué que l'équilibre de la charpente l'imposait. La perte de rendement serait de 50% par rapport au branchement côté Sud.

M. ROGLER demande le retour sur investissement de l'opération. M. BUSCH indique qu'il sera présenté lors du prochain conseil.

M. BUSCH précise qu'il faut disposer des relevés exacts de chaque bâtiment pour estimer le retour sur investissement.

Madame Edith MARTORETTI-SIGRIST précise qu'il vaut mieux consommer que vendre vu la chute des prix.

M. BOEGLER demande s'il y a une production d'eau chaude au CSCS, Monsieur le Maire répond par la négative. Il ajoute que la plus grosse dépense électrique concerne les 500 luminaires de l'éclairage public.

- Dates**Commission du lien social** : 25/11/2025 à 19h30

M. ROGLER demande la possibilité de participer à distance aux commissions. *Madame Edith MARTORETTI-SIGRIST indique qu'elle va regarder.*

Tableau des signatures**POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUNDHOFFEN
DE LA SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2025**Ordre du jour :

Compte-rendu des différentes commissions et structures intercommunales.

Lecture des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) arrivées en mairie depuis la réunion du dernier conseil municipal.

- 11) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du Procès-Verbal du 13 octobre 2025
- 3) Réhabilitation de la maison Wittlinger au 9 Grand'rue : participation financière de la commune dans le cadre des futurs travaux de réhabilitation
- 4) Approbation du plan de mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération
- 5) Redevance d'occupation du domaine public provisoire pour chantiers et travaux
- 6) Divers

Séance levée à 20h01.

Signatures

Le Secrétaire de séance

Fabrice BOESCHLIN

Le Maire

Jean-Marc SCHULLER